

Assemblée de section

Charles VINET, Président
Les Administrateurs CAMN
La Direction CAMN
Ont le plaisir de vous convier :

Le MARDI 01 février 2022

**17h30 EARL MALIDAIN JEAN-CLAUDE ET DIDIER -
DOMAINE LES COINS- GROSSEVE – 44650 -
CORCOUE-SUR-LOGNE**

18h30 Assemblée statutaire

Section 1 : Cantons de NANTES, St Herblain,
Rezé, Orvault, La Chapelle/Erdre, Bouaye, St
Philbert de Gd Lieu, Le Pellerin, Pornic, St Père en
retz, Paimbeuf, St Etienne de Montluc, Nort/Erdre,
Riaillé, St Mars la Jaille, Savenay, Blain, Nozay,
Moisson la Rivière, St Julien de Vouvantes, Rougé,
Châteaubriant, Derval, Guémené Penfao, St
Nicolas de Redon, Vertou, Vertou-Vignoble,
Machecoul, Bourgneuf en retz, Legé, Aigrefeuille
sur Maine.

Cette assemblée se clôturera si possible
par un repas en commun en respectant
les procédures sanitaires du moment

Mandat

***(A utiliser si vous ne pouvez pas participer à
l'assemblée)***

ASSEMBLEE ORDINAIRE DE SECTION CAMN

SECTION N° 1

Je soussigné, (Nom, Prénom)

....., adhérent de la CAMN,

Représentant (GAEC, EARL, SCEA,

ETS...).....

Adresse.....

...

N° ADHERENT : «Code_adh»

Donne tous pouvoirs nécessaires à

Mr,

adhérent de la CAMN,

Représentant (GAEC, EARL, SCEA, ETS...)

.....

Adresse

.....

.....

pour me représenter à **l'Assemblée Ordinaire de**

section qui se tiendra le **MARDI 01 FEVRIER 2022**

à 17 H 30

FAIT A :

LE :

SIGNATURE

Art.39 – 3 de nos statuts : « Le mandataire doit être un autre
associé de la section. Toutefois, l'associé coopérateur ne peut
donner mandat de le représenter qu'à un associé coopérateur et
l'associé non coopérateur qu'à un associé non coopérateur. »

Une large gamme
d'approvisionnements

Maraichage

Plein champ et Serres

Viticulture

Arboriculture

Horticulture

Pépinière

Des services spécialisés en bio



Protection Biologique Intégrée

Irrigation et tunnel

Assemblée de section

Ordre du jour :

**17h30 EARL MALIDAIN JEAN-CLAUDE ET DIDIER - DOMAINE
LES COINS- GROSSEVE – 44650 - CORCOUE-SUR-LOGNE**

18h30 Assemblée statutaire

- Compte-rendu des activités de la coopérative au cours de l'exercice 2020/2021,
- Etude des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 17 mars 2022,
- Désignation des délégués chargés de représenter la section à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 17 mars 2022.
- Echanges

20h Repas (Selon les procédures sanitaires en vigueur)

L'assemblée de section est votre rendez-vous annuel d'échanges participatifs pour que votre coopérative intègre au mieux vos attentes et vos besoins en approvisionnements et services.

Les associés coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance, quinze jours avant l'Assemblée de section, des documents concernant l'exercice 2020/2021.

Ces documents pourront être consultés du 10 janvier 2022 au 17 mars 2022 du lundi au vendredi au siège social CAMN 6 Chemin des Loges à REZE de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bulletin réponse

MADAME/MONSIEUR :

SOCIETE : «Nom»

N° ADHERENT : «Code_adh»

Section 1

ASSISTERA A L'ASSEMBLEE DE SECTION CAMN

OUI NON

**AU COCKTAIL QUI CLOTURERA L'ASSEMBLEE DE
SECTION CAMN**

OUI NON

Programme et réponse sur notre site internet :

www.camn.fr/assemblee

Par mail : carolerobic@camn.fr

Par courrier : CAMN 6 chemin des loges BP 30060

44412 REZE

Par Tel : 02.40.99.55.36

«Qualité» «NOM»
«Complément»
«ADRESSE»
«Adresse_2»
«Code_postal» «Commune»

Invitation

Assemblée de section

MARDI 01 FEVRIER 2022 à 17 H 30

CAMN *le Service*



ASSEMBLEE ORDINAIRE DE SECTION

CAMN

MARDI 01 FEVRIER 2022 à 17 H 30

EARL MALIDAIN JEAN-CLAUDE ET DIDIER

DOMAINE LES COINS- GROSSEVE

44650 - CORCOUE-SUR-LOGNE